

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Édition quotidienne, par an \$3.00
 Édition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 9 JUILLET 1879.

L'ENFANT MAUDIT

XIV
AVEUX.

Les deux magistrats fixèrent un regard scrutateur sur l'homme qui, cette fois, au lieu de se défendre, allait au-devant d'une accusation.

Makensie était debout, les bras serrés sur sa poitrine, par une sorte de contraction cataleptique. Ses cheveux noirs mêlés de fils d'argent se dressaient sur son front pâle et le spasme des sanglots refoulés crispait sa bouche. Il lui fallut l'espace d'une seconde pour retrouver le sang-froid nécessaire avant de commencer la confession de cette existence que les deux ou trois phrases échappées à son désespoir faisaient prévoir si terrible.

Enfin sa voix reprit un timbre sourd mais égal, et il commença :

— Je ne m'appelle pas David Makensie, ou plutôt, si je puis porter ce nom je le dois au titre de citoyen américain que je dus prendre au moment où ma vie se trouva brisée par suite d'un crime involontaire... Tremblant si je rentrais en France sous mon nom véritable de tomber sous les coups de la justice, j'ai changé de nationalité afin de conquérir le repos. Laissez-moi, messieurs, vous faire l'histoire du passé telle qu'elle se présentera à ma mémoire. J'interviendrai peut-être certains faits, soyez sûrs que je n'en altérerai aucun... Je suis si las de l'existence que j'en arrive à éprouver une sorte de soulagement quand je songe que je n'aurai plus rien à taire, et que le châtimeur qui m'attend suffira à l'expiation de mes fautes.

— Je suis un malheureux, et non pas un misérable : le sang qui tache mes mains n'a pas été versé volontairement. le crime dont le souvenir m'accable pèse sur ma conscience, et cependant jamais, jamais je ne songeais à la commettre.

— Je suis né loin d'ici, en Bretagne. Mon père possédait une ferme dont j'héritais de droit à la mort de ma mère, mais la pensée ne me vint point de réclamer un héritage dont mon père avait besoin pour vivre. Je le respectais trop pour le déposséder. Il m'aimait, oui, j'en ai la conviction encore aujourd'hui. Ma mère avait eu sa première tendresse ; il la pleura, son deuil fut sincère, et cependant une autre femme vint prendre sa place à notre foyer. A partir de ce moment le cœur de mon père ne lui appartenait plus. La belle-mère devint une marâtre, et quand elle donna un fils à mon père, je fus considéré par elle comme un ennemi, je vous le jure, messieurs, rien ne fut changé dans ma conduite à l'égard de mon père ; toute ma fortune resta entre ses mains ; je connaissais les prodigalités de ma belle-mère. Je dirai plus, j'en vins à chérir l'enfant que Dieu lui envoya. Il me semblait que ce petit être pourrait s'attacher à moi et remplacer les tendresses qui me faisaient défaut ; et lui, reconnaissant, bon, ingénu, ne tarda pas à m'aimer comme je l'aimais. Certes ma belle-mère aurait dû se réjouir d'un sentiment dont son fils devait profiter à tous égards ; eh bien ! loin de le reconnaître, de le comprendre, elle essaya de le dénaturer, elle me calomnia près de mon père, et traita d'hypocrisie une affection réelle.

— Dans sa haine contre moi, la marâtre ne pouvait comprendre que j'éprouvassé un sentiment généreux. Parce que je lui semblais de trop dans la maison paternelle elle en concluait que je devais souffrir avec peine sa présence et celle de Julien.

— Je travaillais, j'étudiais, j'essayais de me consoler de chagrins que je devais dissimuler à mon père, en agrandissant les richesses de mon intelli-

gence. Je supportais la vie, si je ne pouvais mieux. Un instant je crus qu'il me serait possible de trouver une amélioration à cette existence.

— Ma belle-mère ambitieuse pour son fils, et ne voulant à aucun prix s'en séparer chercha un précepteur ; il n'eut pas le temps de devenir mon ami. Les catastrophes allaient se précipiter dans notre maison avec une rapidité tenant du vertige...

— Je demandai la main d'une jeune fille digne de toute ma tendresse, elle me fut accordée, et quelques jours seulement me séparaient de la signature de mon contrat de mariage... Dans cette circonstance j'étais resté fidèle à ma ligne de conduite. Loin de réclamer la ferme comme mon bien propre, et de m'y établir en maître tolérant seulement la présence d'un père qui se détachait de moi, et d'une marâtre dont la rancune grandissait sans mesure, il fut convenu que mon père, sa femme et Julien continueraient à occuper le pavillon, que j'habiterais la ferme proprement dite.

— J'insiste sur ces détails, monsieur, afin de vous faire bien comprendre et ma situation dans la maison paternelle, et les événements qui vont suivre... Un mystère cruel enveloppe pour moi ce qui se passa plus tard... Encore une fois je dirai tout... les faits que je rappelle se passèrent il y a quinze ans, mais vous pouvez en vérifier l'exactitude... Quant à ce qu'il me fut impossible de comprendre, peut-être en trouverez-vous le secret...

— Un soir, les paysans vinrent tout effarés à la ferme nous annoncer qu'une grande battue serait organisée le lendemain contre un chien enragé qui venait de mordre deux personnes. Sans doute, dans les villes, la terreur est grande quand on signale la présence d'un semblable ennemi, mais dans les campagnes la frayeur prend les proportions d'une calamité, frappant tout le monde à la fois. Dans ces maisons mal closes, ces cours à peine protégées par des barrières, et où courent ensemble les enfants et le petit bétail, le ravage peut être terrible et les malheurs incalculables.

— Je devais me mettre à la tête de nos robustes garçons de ferme et assisté par le précepteur de Julien diriger la chasse au loup.

— Parmi les goûts que l'amour de l'étude avait développés chez moi, se trouvait celui des armes. J'en possédais de curieuses, d'anciennes de toutes provenances, et mon père se faisait un plaisir de multiplier pour moi les cadeaux de ce genre. Ces armes, objet de la curiosité de mon jeune frère pouvaient n'être pas sans danger, si je n'avais pris soin de ne jamais en laisser une seule chargée. Plus d'une fois j'avais frémé de crainte à la pensée que, profitant de mon absence, il se glisserait quelque jour dans ma chambre, afin d'y dérober un fusil dont il se servirait dans ses courses à travers les bois... D'ailleurs, je chassais peu, l'étude me plaisait plus que la poursuite d'une bête de plume ou de poil, et ces armes représentaient plutôt pour moi des phases dans l'histoire ou dans l'armurerie que des modes divers dans l'art cynégétique... Je vous en supplie, messieurs, au moment où je me dénonce comme responsable d'un malheur effroyable, jugez mes paroles, et croyez-moi, comme on croirait un mourant qui, en mentant aux hommes serait si près de mentir à Dieu...

— Le malheureux s'arrêta, il posa la main sur son front humide de sueur, et reprit d'une voix plus basse :

— Quand il fut question de la battue au loup enragé, Julien, le pauvre enfant, témoigna une folle envie d'y prendre part. Nous lui répondîmes par un refus unanime, mais à son âge les vœux sont tenaces, et mon frère résolut de nous désobéir.

— Je me souvins après quinze ans, que deux semaines avant cette chasse mortelle, j'avais nettoyé toutes mes armes. Au moment de m'en servir aucune ne pouvait se trouver chargée, car je ne les confiais à personne ; quand

les valets voulaient tirer une bête, ils prenaient les fusils de la ferme ; les armes de luxe ne passaient jamais par leurs mains.

— Je rentrais prendre dans ma chambre ma carabine et mon fusil afin de rejoindre au Calvaire le gros des chasseurs, quand j'y trouvai Julien. En se servant d'une longue échelle, il y avait pénétré par la fenêtre... Je poussai un cri de surprise et de mécontentement, mais il n'en garda pas moins dans les mains le fusil qu'il venait d'enlever de son râtelier. Dans la crainte que Julien emportât cette arme, je me précipitai pour la lui arracher ; il me la disputa, j'insistai, il s'ensuivit une sorte de lutte, soudain... Oh ! j'entends sans cesse ce bruit terrible ! soudain le fusil partit, et l'enfant tomba baigné dans son sang.

— En ce moment l'arme se trouvait dans mes mains... Ma belle-mère, mon père accoururent... Julien tout sanglant était étendu sur le parquet, et moi penché sur lui je gardais encore le fusil fumant... — Assassin ! — me cria la marâtre.

— Oui, elle cria assassin ! et en effet j'avais du sang sur les habits, du sang sur les mains, du sang partout... Et l'enfant râla de douleur, Julien était perdu... Julien était mort... mon père étendit le bras pour me maudire et je m'enfuis...

— Assassin et maudit ! ces deux mots résonnaient au fond de mes entrailles plus encore qu'à mes oreilles... je les entendais sans fin, terrible comme la trompette du jugement...

— Assassin ! et le sang dont j'étais inondé était celui de mon frère que par une fatalité épouvantable je venais de tuer au moment où je m'enfuyais, elle voulut m'interroger, me retenir... mais, tout était fini pour le meurtrier d'Abel, pour le fils que son père venait de maudire.

— Je ne pensais pas, je ne pleurais pas, j'allais devant moi, poussé par le vent de la colère divine... Dans une vision terrifiante je voyais la justice, les gendarmes, l'échafaud, ou tout au moins le baigne et l'exil sur une terre brûlante... Je ne songeais plus à Dieu ni à mon âme... L'anéantissement était mon seul vœu, mon unique besoin... Je résolus de mourir... Dieu ne permit pas que j'ajoutasse un crime à un inconcevable malheur ; au moment où j'allais demander au suicide le terme de mes épreuves, le Seigneur jeta sur ma route un homme en péril. Je le sauvai, et comme il se montrait bon, j'avouai tout. Je dis la scène de mort et celle de la malédiction, je montrai ma vie, à jamais brisée, mon avenir perdu, l'impossibilité pour moi de rester en France, et cet homme froid et rigide en apparence m'ouvrit soudainement les bras...

— Vous serez mon frère, me dit-il ; vous avez souffert je vous aimerai.

— Oh ! certes, le noble cœur a tenu le serment qu'il fit à l'heure où je voulais mourir. Son amitié se fit protectrice et tendre. Il releva mon courage, il me prouva qu'un malheureux hasard avait tout conduit, que je n'étais pas coupable... Il me répéta qu'un jour viendrait où mon père retirerait la malédiction lancée sur ma tête... Nous partîmes... j'ai fait avec lui le tour du monde, et en moins de dix ans, pendant mon séjour en Australie j'amassai la fortune qui m'a permis de changer l'aspect de Château-Tempête... Vous le dirai-je ? d'un bout du monde à l'autre, je traînai mes remords et mon désespoir. La malédiction de mon père ne cessait de retentir à mes oreilles, et si j'avais tenté de l'oublier, la Providence se fut chargée de m'en faire souvenir... Chaque fois que revenait cette date fatale du 17 août, un malheur inattendu me frappait... J'en attendais le retour comme une menace permanente.

(A continuer.)

FOIN PRESSE ! Heures des Malles.

A BAS PRIX

— AUSSI —
 AVOINE.
 MOULÉE D'AVOINE.
 GAUDRIOLE.
 POT BARLEY.
J. B. Renaud & Cie.
 72 à 92, rue St. Paul.
 Québec, 30 mai 1879.

Cabinet Musical de Needham.

Le soussigné vient d'être nommé Agent pour cet instrument, et a reçu en même temps plusieurs de ces Orgues ingénieuses.
QUI NE DEMANDE CHEZ LA PERSONNE QUI LA JOUE AUCUNE CONNAILANCE DE LA MUSIQUE.
 Simple de construction et d'un mécanisme très-fort, ces Orgues deviennent rarement en mauvais ordre. Elles sont incomparables pour les invalides ou autres personnes, qui aiment la musique, et le prix est à la portée de toutes les bourses.
 Veuillez entrer et les examiner.
 R. MORGAN,
 Marchand de Pianos et d'Orgues,
 28, rue la Fabrique.
 Québec, 14 mars 1879.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION EST. CHANGEMENT D'HEURE. Reduction de Prix.

A commencer LUNDI, le 19 MAI 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit :
 Express. Accommodation.
 Laissera Québec..... 2.20 P.M. 6.15 P.M.
 Arrivant à Trois-Rivières..... 5.10 P.M. 11.20 P.M.
 Laissera Trois-Rivières..... 5.25 P.M. 3.15 A.M.
 Arrivant à Hochelaga..... 8.50 P.M. 8.40 A.M.
 Les Trains ne sont jamais en retard pour se joindre à la Station St. Martin avec le Train Express du matin pour Ottawa.
 AU RETOUR :
 Express. Accommodation.
 Laissera Hochelaga..... 4.10 P.M. 6.10 P.M.
 Arrivant à Trois-Rivières..... 7.45 P.M. 11.30 P.M.
 Laissera Trois-Rivières..... 8.00 P.M. 4.20 A.M.
 Arrivant à Québec..... 10.45 P.M. 9.00 A.M.
 Les Trains laisseront la Station du Mile End dix minutes plus tard, et arriveront à la Station du Mile End dix minutes en avance.
 Rafraichissements à Trois-Rivières.
 Billes en vente au bureau de Starnes, Leve & Alden, Agents, Bâtisse des Francs-Maçons, vis-à-vis l'Hotel St. Louis, et à la Station de Québec.

REDUCTION DES PRIX DU FRET ET DES PASSAGERS.

Le Tarif pour l'Été est maintenant en force et des Billes de Retour sur tous les points peuvent être obtenus à des prix remarquablement bas.
 Des Billes de Saisons, pour ceux qui désirent passer l'Été à la Campagne, et profiter de l'avantage des trains du matin et du soir, peuvent être obtenus en s'adressant à l'Agent Général des Billes à la Gare du Palais.
 Le prix du fret est aussi bas que celui d'aucune ligne.

TRANSPORT DES PASSAGERS A MONTREAL

Des arrangements viennent d'être conclus avec les voitures de la Compagnie du Télégraphe de la Cité pour le transport du bagage et des passagers des Stations du Mile End et d'Hochelaga aux gares de chemins de fer, aux hôtels et aux résidences privées, dans les limites de la Cité de Montréal, aux prix suivants :

Une seule personne..... 35c
 Une famille, deux ou plus..... 25c chaque.
 On peut se procurer des billes pour les voitures en face l'Hotel St. Louis, et du Conducteur du Train entre la Jonction St. Martin et le Mile End.
 Pour toute information s'adresser à

J. T. PRINCE,
 Agent Général du Fret et des Passagers.
 16 mai 1879.

Remède Spécifique de Gray !

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais Une guérison infallible pour les maux de tête, la faiblesse générale, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses : perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, dérépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui commencent à la suite de la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la malle. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY.
 Toronto, Ontario, Canada.

En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.

N. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

3 février 1879—laq4h

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 1er JUIN 1879.

REÇUES.	MALLES.	CLOSES.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
8.00 10.20	Ottawa par chemin de fer (a)	1.45
		6.15
8.00 10.20	Province d'Ontario (a).....	1.45
		6.15

QUEBEC.		
8.00	Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et Richmond, à Montréal, par chemin de fer, tous les jours, (a)	6.15
	Station de la Chaudière.....	6.15
8.00 10.20	Cité de Montréal et l'Ouest, par chemin de fer, tous les jours, (a).....	1.45
		6.15

8.00 10.20	Sorel par chemin de fer, tous les jours, à.....	1.45
		6.15
	Montréal, Trois-Rivières, Sorel, St. Pierre des Beccquets et Batican, par vapeur, à.....	4.30
	Leeds, (Mégantic), tous les jours, (a).....	6.15
8.00	St. Gilles et St. Silvestre, les mardis, jeudis et samedis, (a)	6.15

4.30	Pour la Rivière-du-Loup, par chemin de fer entre Québec, tous les jours.....	8.45
7.45	Par Express, Est de la Rivière-du-Loup, les comités de Gaspé et Bonaventure, et les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse	

	He du Prince-Édouard, St. Jean Terre-Neuve et la Bermuda via Halifax par chemin de fer Intercolonial, tous les jours, (b).....	6.45
	Moullins de la Chaudière.....	8.45

MALLES LOCALES.		
10.30	Comités de Beauport et Dorchester par le chemin de fer Lévis et Kennébec tous les jours à.....	3.00
8.30	Beauport et St. Michel tous les jours.....	4.45

8.30 3.00	Bienvenue, Lauzon et St. Joseph, (Indian Cove), deux fois par jour.....	8.00 4.45
	Lévis, trois fois par jour.....	8.00 12M. 4.45
8.00 4.30	Québec Sud, deux fois par jour.....	6.30 6.15

3.00	New-Liverpool et St. Jean Chrysostôme, deux fois par jour.....	8.00
8.00 2.30	Spencer Cove, deux fois par jour.....	8.30 3.00
	Sillery Cove.....	8.00
	St. Sauveur et St. Roch, quatre fois par jour.....	8.30 2.30
	Faubourg St. Jean.....	8.30 3.00

9.00	Bergerville et Cap-Rouge.....	5.00
	St. Foye.....	10.45
	Rive Sud (Ouest) St. Nicolas jusqu'à Bécancour tous les jours.....	8.30

8.00 10.20	Rive Nord (Ouest) Ancienne Lorette jusqu'aux Trois-Rivières et Berthier, par le chemin de fer du Nord, tous les jours.....	1.45
8.00	Rive Nord (Est) Beauport jusqu'à St. Joachim, par terre, tous les jours.....	9.30

	Les comités de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, par la Cie. de Navigation du St. Laurent, les mardis, mercredis, vendredis et samedis 6.30 et, par terre, le comté de Charlevoix, les lundis et jeudis à.....	9.30
8.00	Île d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis.....	4.00

8.00 10.20	Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge, tous les jours.....	1.45
10.20	St. Catherine, les lundis, mercredis et vendredis.....	2.00
10.00	Valcartier et Stoneham, les mercredis et samedis.....	2.00

10.00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis.....	2.90
10.00	Charlevoix et Lorette, St. Ambroise, tous les jours.....	2.00

ÉTATS-UNIS.		
8.00	Boston et New-York, etc., tous les jours.....	6.15

INDÉS OCCIDENTALES.		
8.00 10.20	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées à.....	6.15
	Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours, d'où les malles sont expédiées chaque jeudi.....	6.15

	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales jusqu'à New-York à.....	6.15
	d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.....	

GRANDE BRETAGNE.		
	Par la voie Canadienne chaque samedi 11.30 Par les vapeurs de la ligne Canad., voie de New-York, les lundis.....	6.15

a—	Sac des malles par les chars ouvert jusqu'à.....	6.30 P.M.
b—	do do do.....	6.45 A.M.
c—	Sac Supplémentaire à.....	Midi.

Les lettres enregistrées doivent être jetées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M. et 4.45 P.M. Livraisons par les facteurs de ville à 8.30 A.M., 10.30 A.M. et 2.30 P.M.

J. B. PRUNEAU,
 Maître de Poste.
 Québec, 25 juin 1879.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$20,000.00.

Les prêts sont faits pour une période variant depuis un an jusqu'à dix ans, et se remboursent capital et intérêt, mensuellement. La Société prête par somme variant depuis \$100.00 en montant.

Ceux qui désirent emprunter feront bien de déposer leurs applications sans délai au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B. V., où ils pourront se procurer tous les renseignements nécessaires.

ROBT. LA ROCHE,
 Sec.-Trés.
 Québec, 14 mai 1879.

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de GEO. P. ROWELL & CIE., No. 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

ANNONCES NOUVELLES.

On demande—M. W. Coleman.
L. A. P. Barthe & Cie., Courtiers.
Cour de Circuit—P. Lemelin.
Réduction sur les Marchandises d'Été—Glover,
Fry & Cie.
Habilllements d'Été pour Messieurs—do
Magnifique Piano à Vendre—Oct. Lemieux & Cie.

QUEBEC,

MERCREDI, 9 JUILLET 1879.

DEUX DISCOURS.

Depuis 1867, la Chambre locale a vu bien des joutes oratoires. Les tribuns, les rhéteurs ne lui ont pas manqué, ni les débats retentissants. De l'avis des auditeurs fidèles des douze dernières années, la discussion d'hier a surpassé en éclat, grâce à MM. Chapleau et Mercier, les discussions dont on avait gardé souvenir.

Aiguillonné par la présence d'un rival dont il admire le talent, M. Chapleau s'est surpassé, et M. Mercier a été à la hauteur de son éloquent antagoniste. Entre les deux les avis sont partagés, les uns tiennent pour l'éloquence de M. Chapleau, les autres pour la dialectique de M. Mercier; mais tous s'accordent à dire qu'ils ont été dignes de leur réputation et que même, chacun de leur côté, ils n'avaient jamais donné une idée plus haute de leur talent.

Cela suffit, et il est inutile de discuter sur les nuances, ce qui du reste ne changerait l'avis de personne.

Le débat, on peut le dire, était épuisé après ces deux harangues. Mais il n'y a pas de question qu'un esprit comme M. Irvine ne réussisse à rafraîchir. Il a été écouté hier comme d'ordinaire, avec l'attention qui s'attache aux paroles d'un homme qui ne parle pas à la légère. M. Church, dont la parole est plus colorée si sa logique n'est pas aussi serrée, lui a répondu.

Quant à la question même, elle prêterait à bien des observations en sens divers. Il est incontestable que la province a droit de protester lorsqu'elle se juge attaquée dans ses droits; il est incontestable aussi que c'est chose étrange que de voir le Parlement et le gouvernement fédéral cités à la barre de la Chambre locale. Il nous semble, comme nous l'avons dit déjà, que ces résolutions dépassent le but. On pouvait appuyer la position prise par le Lieutenant-Gouverneur, sans aller jusqu'à offrir au Gouverneur-Général des conseils qu'il ne demandait pas et qu'il n'est pas convenable de lui offrir.

En résumé, il ne nous paraît pas que l'adoption de ces résolutions ajoute rien à la force que le Lieutenant-Gouverneur tire naturellement du fait que ses conseillers ont la confiance de la majorité de la Chambre. En se bornant à dire: Nous qui sommes les conseillers du Lieutenant-Gouverneur nous avons la majorité et nous l'en couvrons, on aurait été plus fort qu'en demandant au Gouverneur de ne pas suivre l'avis de ceux qui ont la majorité dans le Parlement fédéral tout comme les ministres locaux ici.

INFORMATION.

—Le *Nouveau-Monde* dit que la pêche du bureau colonial concernant l'affaire Letellier a été reçue par le gouverneur-général.

Il ajoute que la question est renvoyée pour être décidée par le gouverneur en conseil et non par le gouverneur personnellement.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 8 juillet.

Après les affaires de routine.

M. TAILLON présente une pétition de MM. Rolland et autres libraires de

Québec et Montréal, demandant l'abolition du dépôt de livres établi par le gouvernement.

L'HON. M. JOLY propose secondé par l'hon. M. Chapleau qu'un comité soit nommé pour préparer une adresse de bienvenue à Son Excellence le gouverneur-général de la puissance du Canada et à Son Altesse Royale, la princesse Louise.—Adopté.

L'HON. M. CHAPLEAU prenant la parole sur la reprise des débats ajournés sur la motion de l'hon. M. Joly demandant à la chambre la considération de certaines résolutions relatives à la tentative de démission de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, remercie l'hon. premier de sa grande courtoisie à son égard en ayant bien voulu ajourné les débats hier. Il regrette d'être obligé sitôt après avoir donné l'expression de sa loyauté à Sa Majesté, de discuter la question suscitée par l'hon. premier. Il rappelle les circonstances du coup d'état du 2 mars 1878. Il rappelle aussi les paroles prononcées par l'hon. M. Joly dans une assemblée publique à laquelle il assistait.

L'honorable premier a dit: "oui je suis fier de marcher de pair avec le gouvernement fédéral, car c'est grâce à lui si nous avons obtenu le pouvoir à Québec." A cette époque il était bien heureux de l'ingérence du gouvernement fédéral. Le succès des élections du mois d'avril est dû à la tentative offerte aux électeurs avec des situations, à la persécution, et parce que l'on a fauché largement dans le service civil. On a eu encore pour appuyer le succès des élections d'avril, le prestige et l'intervention du gouvernement Mackenzie. Au mois de juin nous avions encore la majorité dans cette chambre, car le vote populaire n'avait pas condamné notre conduite. Le gouvernement actuel a obtenu sa majorité par l'ennement de deux nouvelles recrues qui ont déserté notre drapeau après les élections. Nous n'avons pas le droit de censurer ni de punir la personne même du lieutenant-gouverneur, mais il me semble que sa personne est assez atteinte quand on censure ceux qui ont accepté la responsabilité de son acte personnel. Quand même cette chambre et celle du conseil législatif voudrait censurer ou punir le lieutenant-gouverneur nous n'en aurions pas le droit, et le gouvernement qui siégerait à Ottawa, quelque soit sa politique, se moquerait de la décision de notre parlement et en cela il n'aurait pas tort, car ce serait abdiquer son autorité sur l'un de ses propres employés, qui ne doit rendre compte de sa conduite qu'au parlement fédéral.

Aux dernières élections fédérales n'a-t-on pas vu des ministres locaux et fédéraux se promener bras dessus bras dessous, respirant la même sympathie et s'offrant une protection mutuelle?

Vaut-on conclure que le parlement dirigé par le gouvernement MacKenzie a approuvé le coup d'état du 2 mars parce qu'il n'a pas voulu censurer la conduite de son fonctionnaire? Peut-on admettre qu'une négation détruit une affirmation? On n'a pas dit que le lieutenant-gouverneur avait fait mal, mais on a pas dit non plus qu'il avait fait bien.

Depuis vingt ans, n'a-t-on pas vu le parlement impérial en Angleterre, s'occuper lui-même de la conduite de ses gouverneurs dans les colonies, je ne dirai pas une fois mais plus de dix fois? Si le gouvernement impérial a le droit de s'occuper de la conduite de ses gouverneurs dans les colonies, le gouvernement fédéral a le même droit de censurer la conduite des lieutenants-gouverneurs des provinces, qui ne sont au fond que des fonctionnaires publics au service de l'Etat.

Le parlement local n'a pas le droit de juger ou de punir le lieutenant-gouverneur, quand bien même ce fonctionnaire serait un tyran, un despote, s'opposant à tous les gouvernements; si le parti régnant à Ottawa voulait le soutenir, il nous faudrait courber l'échine. Dire que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de censurer la conduite du lieutenant-gouverneur Letellier, ce serait nier tout principe essentiel à la constitution. La référence de la question que nous discutons en Angleterre, n'est-elle pas une intervention dans les affaires du parlement fédéral? La décision de la question n'étant connue de personne, il n'est pas convenable pour le gouvernement local de risquer cette mesure prématurée.

La province de Québec gagnerait beaucoup plus en s'occupant de ses propres affaires. La conduite du ministère est illogique, car dans le discours du trône il y a une proposition demandant des faveurs au gouvernement fédéral. Croit-on qu'on obtiendra quelque chose si on dit au gouvernement: nous vous

défendons de vous mêler de nos affaires? Du même coup l'on demande des faveurs au gouvernement fédéral et on lui défend de s'occuper de nos affaires. L'hon. M. Chapleau termine son discours en proposant en amendement aux résolutions de l'hon. M. Joly, la motion suivante:

Que cette Chambre ne se forme pas maintenant en comité mais qu'il soit

Résolu — Que d'après les principes incontestés du régime constitutionnel les ministres fédéraux sont responsables au parlement du Canada du choix et de la conduite des fonctionnaires nommés par le gouvernement fédéral.

Que le lieutenant-gouverneur d'une des provinces du Canada est un de ces fonctionnaires n'ayant aucune responsabilité directe envers la Législature de la Province, qui ne peut pas plus le juger, le censurer ou le punir qu'elle n'a le droit de le nommer ou de le récompenser.

Que le parlement du Canada en blâmant ou censurant l'un de ces fonctionnaires ne fait qu'exercer un droit que la constitution lui garantit.

Que les aviseurs constitutionnels du gouverneur-général ne sont d'après la constitution qu'un comité de la Chambre des Communes, ayant sa confiance et qu'il est de leur devoir de mettre à exécution ou de conseiller l'exécution de toute résolution du parlement et qu'en agissant ainsi ils ne font qu'appliquer les principes du gouvernement responsable, que le peuple anglais réclame comme les prémices de ses droits et que la mère-patrie a bien voulu accorder à ses colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Que la législature de cette province et encore moins une seule branche de cette législature, n'a pas le droit de s'immiscer dans les rapports du parlement fédéral avec les fonctionnaires de ce dernier et qu'une telle conduite, par son caractère agressif, serait de nature à compromettre gravement les intérêts de la province.

Que cette Chambre ne peut convenablement tenter de substituer auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général ses conseils à ceux de ses aviseurs constitutionnels.

Qu'il serait souverainement inconvenant de la part de cette Chambre de scruter, discuter, ou juger les sentiments du représentant de Sa Majesté au Canada dans ses relations avec les membres de son conseil privé sur une question d'une importance telle qu'elle a justifié une référence à Sa Majesté dont la décision n'est pas encore connue.

L'HON. M. MERCIER répond à l'hon. M. Chapleau en disant que la question qui occupe la Chambre n'est pas une question de parti, mais une question nationale. La Chambre est en possession de deux propositions contradictoires. Voyons laquelle des deux nous touche le plus pour sauvegarder notre autonomie provinciale, laquelle des deux représente la question au point de vue nationale? Quelle a été la pensée des auteurs de la Confédération? N'oublions pas que les lois qui nous régissent aujourd'hui ont été adoptées à la convention de 1864. Dans cette convention de 1864, il a été décidé que chaque province aurait un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur en conseil qui le maintiendrait durant bon plaisir, pourvu toutefois que ce ne fut pas moins de cinq ans.

Je me rappelle encore, M. l'Orateur, les beaux et vigoureux discours prononcés dans cette enceinte même par les députés des deux camps politiques. Je me souviens surtout des paroles brûlantes d'un député de l'opposition, qui reprochait au gouvernement conservateur d'apporter un traité tout fait, et de ne pas donner l'avantage à la Chambre de l'amender. Un des membres du gouvernement a alors répondu que l'acte de la Confédération était parfait, que tout avait été prévu. L'opposition lui a crié: Prenez garde! Ce que l'on redoutait alors arrive aujourd'hui. On prétend que la position du lieutenant-gouverneur n'est que provisoire, je soutiens le contraire, car je considère qu'un lieutenant-gouverneur représente directement Sa Majesté la Reine dans la province qu'il gouverne. Il cite l'opinion exprimée par M. Sandfield McDonald demandant l'élection du lieutenant-gouverneur par le peuple et lit la réponse de la *Minerve* qui s'oppose à cette idée en même temps qu'à toute intervention du gouvernement fédéral dans les décisions des lieutenants-gouverneurs.

L'intervention fédérale tentée l'année dernière est contraire à l'esprit de la constitution. Dans la pensée des pères de la Confédération, les lieutenants-gouverneurs n'étaient pas les fonctionnaires du gouvernement fédéral; la

preuve de ce que j'avance c'est qu'on accordait aux lieutenants-gouverneurs le droit de souveraineté, le pouvoir d'accorder le pardon aux condamnés. D'après la constitution anglaise, les lieutenants-gouverneurs sont les chefs de l'exécutif.

Le gouvernement responsable a trois branches de législature: la chambre des Communes (branche populaire); la chambre des Lords (l'exécutif), le souverain (le pouvoir). Le lieutenant-gouverneur représente la reine pour les fins locales absolument comme s'il était nommé par Elle.

Le gouverneur n'a que le droit de veto sur les mesures adoptées par les législatures provinciales. Le parlement fédéral n'a pas le droit d'apposer son veto sur des mesures adoptées par le gouvernement local, ce privilège n'est accordé qu'au gouverneur-général; car en supposant que le parlement fédéral aurait ce droit, il adviendrait que le peuple se substituerait au gouverneur-général et par là même à la couronne. L'intervention fédérale brise notre autonomie, parce qu'elle repose sur notre gouvernement responsable. En parlant du gouvernement responsable je n'en parle pas au point de vue politique, mais de ce gouvernement responsable pour lequel ont combattu nos pères guidés par sir Hyppolite Lafontaine. C'est de cette manière que le parti à laquelle j'appartiens comprend le gouvernement responsable, c'est-à-dire par le peuple et pour le peuple. Quand je parle de Sir Hyppolite Lafontaine, je parle d'un homme qui a jeté les bases du gouvernement responsable je parle d'une de nos plus belles illustrations nationales.

Il cite le cas de Lord Metcalfe venant en conflit avec le gouvernement Lafontaine. Qu'a fait Sir Hyppolite Lafontaine en apprenant qu'il ne possédait plus la confiance de son souverain? Il résigna. Qu'a fait Lord Metcalfe? Il appela un nouveau ministère qui a refusé. Pendant neuf mois Lord Metcalfe a gouverné la province sans ministre. Le cas du lieutenant-gouverneur Letellier est-il semblable à celui de Lord Metcalfe? Qu'a fait le lieutenant-gouverneur Letellier? Sitôt en apprenant que le ministère de Boucherville voulait violer les privilèges de la Couronne, il l'envoya devant le peuple. Quel a été le résultat? Le peuple a approuvé la conduite du lieutenant-gouverneur et a applaudi au courage du ministère actuel en acceptant la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur.

Il termine en parlant des élections de St. Hyacinthe, de Chambly et de Rouville, de la volonté du peuple exprimée dans ces élections, de la voix populaire qui vient d'approuver l'acte du 2 mars.

La question est discutée par les hon. MM. Irvine, Church et M. Mathieu.

Le débat est ajourné sur motion de l'hon. M. Chapleau, avec l'entente que le vote serait pris de bonne heure demain soir.

L'HON. M. LANGELIER demande à la Chambre de passer un ou deux items des estimés pour l'année courante, afin de pourvoir aux besoins de l'asile de la Longue Pointe et pour les fins d'éducation.

L'HON. M. CHURCH s'y oppose sous prétexte que ce serait créer un mauvais précédent.

M. ROBILARD demande au ministère: Est-ce l'intention du gouvernement de construire une ligne de chemin de fer, à partir du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental à aller au fleuve St. Laurent dans la ville de Berthier et si oui, quand les travaux seront commencés?

L'HON. M. JOLY répond qu'il est impossible de prendre cette question en considération pour le moment.

Plusieurs avis de motion sont adoptés et la Chambre s'ajourne à 12.20 heures a. m.

A TRAVERS LA VILLE.

PERSONNEL.—Son Excellence le Gouverneur-Général arrivera à Québec, ce soir, par le train du chemin de fer Intercolonial. On croit qu'Elle traversera le fleuve vers 7.30 heures.

OMISSION.—Nous avons omis de dire dans notre compte-rendu du concours annuel de l'académie de musique tenu à Montréal, le 3 juillet dernier, que la distribution des diplômes avait été faite par le président siégeant, M. Gustave Gagnon, organisateur de la Basilique de Québec.

TRÈS-GRAVE.—On se rappelle encore l'accident survenu au jeune Greffard qui s'est noyé en se baignant. Son père vient d'informer la police qu'il a appris

que son fils avait été poussé dans l'eau, puis lapidé avec des pierres par ses petits camarades et qu'il a raison de croire qu'il a perdu la vie à la suite de cette cruauté. Le fait est que le cadavre portait bon nombre d'ecchymoses quand il a été retiré de l'eau. La police informe.

PETITES NOUVELLES.—Le Major et madame de Winton accompagnés du Colonel Strange sont partis pour une excursion de pêche dans le bas du fleuve.

—La musique du 8ème bataillon jouera sur l'Esplanade demain soir de 8 à 10 heures, si le temps le permet.

—La compagnie du Grand Tronc a fait hier le déplacement de son ponton et l'a transporté à son nouveau dépôt au quai des Indes.

—Un cheval attelé à une voiture pour la bière a pris le mors aux dents hier devant le bureau de poste et a filé dans la direction des Remparts. Pas une seule bouteille n'a échappé.

RARE VISITEUR.—M. Raymond Drolet, hôtelier du faubourg St. Jean, a capturé dans la rue près de chez lui, à trois heures hier matin, un animal désigné sous le nom de blaureau. C'est un animal assez rare à Québec. Le blaureau est d'origine incertaine; il se nourrit de légumes, reste caché toute la journée et ne sort de sa cachette que la nuit. Son poil sert à faire des pinceaux.

M. Drolet a gardé cet étrange animal toute la journée hier et il a été l'objet de la curiosité de tous les gens du voisinage. Hier soir cependant il s'est échappé de nouveau et ira se jeter probablement dans les bras d'une autre personne plus discrète et qui ne trahira pas sa présence en cette ville.

FAITS DIVERS.

MEURTRE DU GRIFFINGTOWN.—Voici le verdict rendu à l'enquête qui vient d'avoir lieu sur ce meurtre accompagné de circonstances tout-à-fait mystérieuses.

"Qu'un nommé Jacob Meyers, journalier de la cité de Montréal, que Suzanne Kennedy, épouse du dit Jacob Meyers, et qu'un nommé Michael Flanagan, journaliste de la cité de Montréal, ont, le 27ème jour de juin 1879, en la cité de Montréal, félonieusement, malicieusement et de propos délibéré, tué et assassiné une femme nommée Mary Gallagher, épouse de James Connolly, contrairement à la forme du statut fait et pourvoyant contre ces attentats à la dignité de notre souveraine dame la Reine."

TERRIBLE ACCÈS DE FOLIE.—Au No. 138, rue Beaudry, annonce la *Minerve*, demeure un homme du nom de Brousseau, âgé d'environ 32 ans, et limer de scie de son état. Samedi soir, vers sept heures, au moment où il allait quitter un enclos à bois, situé à l'angle de la rue Ste. Catherine et Beaudry, pour retourner chez lui, il fut prit d'un accès de folie singulière à laquelle il est sujet. Il se jeta à plat ventre et commença à ramper comme un serpent à travers l'enclos. Un instant après il se mit à imiter le chien Courant et aboyant comme cet animal, il saisissait entre ses dents tout ce qu'il pouvait trouver, copeaux, morceaux d'écorce, etc., et les secouait violemment en courant toujours. Fatigué de cet exercice, il se mit à imiter le boeuf, le chat, le cheval et le pourceau. Tous ses mouvements et ses cris imitaient parfaitement ceux de ces animaux. Il se précipita contre terre et se mit à fouiller le sol à la manière du dernier animal que nous avons nommé. En moins de temps que nous prenons pour le raconter, il avait creusé un sillon d'environ deux pieds de long sur quatre à cinq pouces de profondeur. Changeant subitement de rôle il se mit à lancer la terre dans toutes les directions en rendant parfaitement le cri du taureau furieux. Il s'introduisit la tête dans le bas d'une pile de bois d'environ 4 pieds de haut et la renversa complètement. Cinq minutes plus tard, en poussant des mialements terribles, il escaladait comme un chat une pile de bois de corde haute d'environ vingt pieds pour en redescendre d'un seul bond en hennissant et en ruant comme un cheval. Cet accès dura environ une heure et demi, à la grande frayeur des cinq à six cents personnes qui s'étaient réunies à cet endroit. Quatre hommes s'approchèrent alors du malheureux qui s'était affaissé sur lui-même, au centre de l'enclos et le transportèrent chez lui. En arrivant à la maison, un nouveau accès se déclara et malgré tous les efforts des assistants pour le maintenir sur son lit et le calmer, il continua à pousser des cris terribles et à frapper dans toutes les directions jusqu'à minuit. Le Rév. M. Lauzon fut appelé et donna à ce malheureux les secours de la religion. Brousseau est un homme sobre et estimé

de tous ceux qui le connaissent. Chose étrange, il fut constaté que malgré les exercices violents auxquels il s'était livré durant son accès, il ne portait pas la moindre blessure.

L'EXPÉDITION AMÉRICAINE AU POLE NORD.—L'armement du yacht à vapeur Jeannette est terminé, mais ce navire est encore mouillé à l'arsenal de la marine à San Francisco, où l'on s'occupe en ce moment de renforcer son avant afin de pouvoir résister plus efficacement au choc des banquises. Afin de donner à la coque une plus grande puissance de résistance dans le cas où elle serait pressée entre les glaçons flottants, on a placé à l'intérieur, dans le sens de la largeur, trois poutres épaisses accolées, reposant sur un étançon fixé au centre.

Les cabines sont disposées avec intelligence; elles sont entièrement capitonnées avec une couche épaisse de feutre destiné à garantir l'équipage du froid. La dunette a été recouverte d'une triple épaisseur de très forte toile à voiles et peinte ensuite. Le gaillard d'avant a été également recouvert de trois pouces de feutre; les couchettes sont au nombre de trente-six; ce chiffre excède celui de l'équipage qui sera réduit autant que possible afin de n'avoir pas trop de bouches à nourrir, ce qui épuiserait trop vite les provisions.

Les officiers et l'équipage auront la même nourriture, préparée sur le même fourneau, dans la même marmite. Le pemmican et le bœuf de conserve formeront avec le pain la principale alimentation. On dit que quatre onces de pemmican peuvent nourrir un homme pendant un jour. On ne distribuera point de spiritueux, mais on donnera en abondance de la bière, du thé et du café. Des provisions de bouche seront empaquetées partout où il sera possible d'en mettre.

Le pont a été pourvu d'un toit mobile, qu'il sera facile de démonter pendant l'hiver et de replacer à l'approche du printemps.

La Jeannette prendra à bord un bateau-pilote pouvant servir comme embarcation ou comme traineau et huit tentes disposées pour la température polaire et pouvant contenir huit hommes chacune. Le navire embarquera en outre un jeu de voiles de rechange, des manches à vent et tout ce qui est nécessaire pour couvrir l'espace qui sépare la poupe de la cuisine. Les embarcations seront amarrées intérieurement et munies de toitures.

Le charbon sera employé avec la plus grande économie; les cendres mêmes seront mises de côté et conservées avec le plus grand soin. Aussitôt que la Jeannette aura quitté le port de San Francisco, les feux seront éteints et ne seront rallumés que dans la mer glaciale lorsqu'il s'agira d'atteindre le plus rapidement possible les hautes latitudes qui sont le but de l'expédition.

QUELLETTE.—On est peut-être anxieux de connaître le prix d'une ménagerie. Eh bien! on peut avoir un lion ou un tigre pour \$400, un éléphant pour \$1,500, un rhinocéros pour \$2,000. C'est à ne pas s'en passer.

—Une femme de San Francisco appelle son mari, son heure la plus sombre parce qu'il ne rentre jamais au logis qu'un instant avant l'aurore.

—Une jeune barbe entre chez un coiffeur et lui dit: Rasez-moi. Le barbier examine le menton sans duvet du blondin: Avez-vous apporté votre barbe avec vous? dit-il en souriant.

—Un excentrique entre chez un entrepreneur de pompes funèbres à Riverton et commande un cercueil à sa taille; puis en sortant va se jeter sous les roues d'un train qui passait et se fait tuer.

DIVERS.—Un jeune homme de l'Indiana se maria à l'âge de 17 ans, et à 18 ans il était père d'un enfant. Il vient de se remarier, et à l'âge de 80 ans, il est père d'un second enfant. Il y a 62 ans de différence entre l'âge de ses deux enfants.

—Il vient de se former à San Francisco une compagnie qui va se livrer à la pêche de la baleine dans le voisinage des îles Farallones, en mettant en pratique un nouveau procédé de pêche duquel on attend les plus fructueux résultats. Au lieu de se servir d'embarcations et de harpons lancés à la main, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, on emploiera une sorte de projectile pointu lancé par la vapeur au moyen d'un appareil spécial constituant un système infallible.

Une chaloupe longue de 35 pieds, mue par la vapeur, pourvue d'une machine de la force de douze chevaux, marchant à une vitesse de dix milles à l'heure et montée par quatre hommes fera la besogne de six embarcations montées par six hommes chacune. Le

projectile employé, qui est, une espèce de bombe-lance, constitue l'engin de destruction le plus cruel et le plus sûr qui ait jamais été utilisé; c'est une sorte de fusée qui est dirigée sur l'énorme cétacé aussitôt qu'il arrive à la surface de l'eau, qui éclate dans le corps de l'animal et le tue instantanément. La baleine est alors remorquée sur le rivage où l'on procède à son dépeçage suivant la manière ordinaire; quand toutes les parties susceptibles de débit sont enlevées, le reste, c'est-à-dire la carcasse et les débris sont jetés à la mer.

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc. Ce coton est vendu partout en Canada, et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrocks. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en font l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies du foie. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenant, afin de vous donner des preuves suffisantes que les FLEURS D'AUTÉ LE GREEN peuvent vous guérir de la dyspepsie, des maladies du foie, et des maladies qui en découlent, telles que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation du cœur, mauvaise digestion, écoulement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de Fleurs d'Auté de Green pour 10 cents ou bien une grande bouteille pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soulageront.

Québec, 9 juillet 1879. Montant perçu aux Douanes, le 8 du courant, dans le port de Québec, \$2,704.45.

MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 10 h., 9 juillet 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 488, soixante jours 496; Greenbacks, 99.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL 8 juillet 1879.

FLEUR.—Extra Supérieur, \$5.20 à \$5.25; Extra Superfine, \$0.00 à \$5.00; Fancy, \$0.00 à \$4.85; Extra du Printemps, \$4.75 à \$4.80; Superfine, \$4.40 à \$4.50; Forte de Boulangers, \$4.85 à \$5.00; Fine, \$3.95 à \$3.90; Middlings, \$3.25 à \$3.40; Recoups, \$2.90 à \$3.00; Sacs d'Ontario \$2.25 à \$2.35; Sacs de la Cité (délivré) \$2.45. RECETTES.—Blé, 109,674 mts; Blé d'Inde, 1,875 mts; Orge, 60 mts; Fleur, 3,450 quarts; Acaï, 42 quarts; Beurre, 119 tinnettes; Fromage, 4,241 mules; Lard, 600 quarts; Pois, 6,650 minots; Avoine, 230 minots.

DÉCÈS.

La nuit dernière, après une douloureuse maladie de huit jours, souffert avec la résignation d'une vraie chrétienne, Madame Marie-Virginie-Atala Rousseau, âgée de 20 ans et 8 mois, épouse de M. Théophile Grenier, assistant-rédacteur du Courrier du Canada. Elle laisse pour déplorer sa perte un mari inconsolable et un jeune enfant.

Hier, le 8 juillet, à l'âge de 26 ans et 6 mois, Madame Domithilde Audibert, épouse de M. Alphonse Fiset. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps. Ses funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 heures, à l'Eglise St. Roch. Le convoi funèbre partira à 7 heures de sa résidence, rue Ste. Hélène, No. 156. Elle sera inhumée au cimetière St. Charles. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES.

ON DEMANDE

UN COMMIS ayant des expériences dans la ligne d'Épicerie et parlant l'anglais et le français. Il faudra qu'il soit muni de bonnes recommandations.

S'adresser à M. W. COLEMAN, No. 78, rue du Pont, St. Roch. Québec, 9 juillet 1879—3f

L. A. P. BARTHE & CIE., COURTIERS,

Achètent et vendent des Stocks de Banque et prêtent de l'argent sur iceux. Les parts de la Cie. d'Assurance Royale Canadienne achetées et vendues au cours du marché. Pour les cotés et autres renseignements, s'adresser à leur Bureau, No. 120, rue St. François-Xavier, ou par Boîte 143, Montréal. 9 juillet 1879—3m

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

JEAN DROLET, Demandeur,

ALFRED PICARD, Défendeur.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref Alias Fieri Facias de Bonis émané en cette cause, les meubles et effets saisis seront vendus le DIX-HUIT JUILLET courant, à 8 heures A. M., sur le Marché Jacques-Gartier, en la Cité de Québec, par moi huissier soussigné, les effets consistant en une Jumant rouge, une Calèche et Harnais, etc., etc. P. LEMELIN, H. C. S. Québec, 9 juillet 1879—p

Chemin de fer Q. M. O. & O. DIVISION DE L'EST.

Les trains laissent Québec à 2.30 P.M. et 6.15 P.M. Arrivent à Trois-Rivières à 5.10 " " 11.30 " Arrivent à Montréal à 8.40 " " 8.30 A.M. Laissent Montréal à 4.00 " " 6.00 P.M. Arrivent à Québec à 10.45 " " 9.00 A.M. J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879.

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME de 14 ou 15 ans, bien recommandé et actif pour le commerce. S'adresser au No. 264, rue et faubourg St. Jean. Québec, 8 juillet 1879—2fp

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de ED. LEMIEUX, CHICOUTIMI, Failli.

Je, soussigné, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois à mon Bureau, rue No. 2, au village de Chicoutimi.

Chicoutimi, ce cinq juillet 1879. J. C. MARCOTTE, Syndic. 8 juillet 1879—3f

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de P. H. BOILY, CHICOUTIMI, Failli.

Je, soussigné, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois à mon Bureau, rue No. 2, Chicoutimi.

Chicoutimi, 5 juillet 1879. J. C. MARCOTTE, Syndic. 8 juillet 1879—3f

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de EDOUARD LEMIEUX, CHICOUTIMI, Failli.

Jeudi, le 17 du Courant. Sera vendu par encan, au Magasin du Failli, Chicoutimi, rue No. 2, la balance du stock dont on n'aura pas disposé par vente privée ou autrement. Ce stock consiste en Marchandises Sèches, Chaussures, Epicerie, Provisions, Ferronneries, etc., etc.

Les Meubles de Ménage consistant en Sofa, Chaises, Table de Centre, Tapis, Cartes Géographiques, Livres, etc., etc.

Aussi—Un Cheval sous poil noir. Vente à NEUF heures A. M. Conditions données le jour de la vente. J. C. MARCOTTE, Syndic. 8 juillet 1879—3f

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de P. H. BOILY, CHICOUTIMI, Failli.

LUNDI, le 21 du Courant. Sera vendu par encan, au Village de Chicoutimi, au Magasin ci-devant occupé par M. Lemieux, rue No. 2, la balance du stock dont on n'aura pas disposé par vente privée ou autrement. Ce stock consiste en Marchandises Sèches, Epicerie, Provisions, Ferronneries.

Les Meubles de Ménage à la Résidence Privée du Failli, consistant en Sofa, Table de Centre, Tables à Carte, Tapis Impérial, Gravures, Piano, etc., etc.

Aussi—Un Cheval de sept ans, Buggy et Carriole tout neufs, Peaux d'ours et de Buffle, 2 Vaches, 2 Veaux de Lait, 3 Porcs Gras.

Vente à NEUF heures A. M. Conditions données le jour de la vente. J. C. MARCOTTE, Syndic. 8 juillet 1879—3f

Chemin de fer Q. M. O. & O. Excursion du Samedi.

Jusqu'au 27 Septembre, des Billets d'Excursion pour la première classe bons pour partir le Samedi et être de retour le Lundi, pour toutes les stations jusqu'à la Rivière-du-Loup à moitié prix. Les personnes qui désirent visiter les sources d'eau minérale à St. Léon peuvent s'y rendre de la Rivière-du-Loup. J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879—3fs

AVIS IMPORTANT.

M. PIERRE BEAUDOIN a l'honneur d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un Grue, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les TUYAUX EN METAL. Québec, 4 juillet 1879—1p

Musique Nouvelle.

Notre - Dame des Laurentides. Cantique à 3 voix égales. Poésie de une Religieuse du Bon-Pasteur, musique de Georges McNeil. Prix..... 40 centins. Publié et à vendre par A. LAVIGNE, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargnes.)

Romances Favorites.

Enfants et fleurs..... 35c Ça fait peur aux oiseaux..... 35c Une larme..... 25c Amours et fleurs..... 40c Mon bonheur..... 35c Rose, souvenirs-tou..... 60c Seul..... 60c Un peu de patience..... 25c En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos, (Banque d'Épargnes.) Québec, 7 juillet 1879.



DES SACHETS HOLMAN

Pour le Foie et l'Estomac. Opère plus de guérisons que tous les remèdes du monde réunis ensemble. TMOIGNAGES: St. Armand, Québec, 18 juin 1879. Compagnie des Sachets Holman, Montréal.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc. JULIEN BROSSEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

Messieurs—Je suis heureux de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HEUREUX, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

AVIS de SOUMISSION.

DES SOUMISSIONS cachetées et endossées "Soumissions" seront reçues jusqu'au

16 DU COURANT,

inclusivement, par le Révd. M. A. PELLETIER, Prêtre, Curé de St. Jean, Isle d'Orléans, pour la construction d'un Presbytère en brique dans la susdite paroisse. On ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles. On pourra voir les plans et devis en s'adressant à D. OUELLET, Architecte, 85, rue d'Aiguillon. 4 juillet 1879—3fs

EMPLOI DEMANDE.

Un français, 25 ans, nouvellement arrivé des Antilles françaises, désire trouver un emploi immédiat. Il a une belle écriture, connaît la comptabilité, le commerce de gros et de détail des comestibles, etc., etc. Il est désireux de se rendre généralement utile. Adresse: M. PRAT, Aux soins du Consulat de France à Québec. 4 juillet 1879—6fg

Magnifique Piano à Vendre

Par OCT. LEMIEUX & CIE. Un magnifique Piano Carré de 71 octaves, boîte en bois de rose richement sculptée, ayant coûté \$500.00, seulement un an de service, à vendre à grand sacrifice pour le compte d'une faillite. On peut le voir et le visiter en tout temps à notre Salle d'Encaissement, rue et faubourg St. Jean. Conditions—Argent comptant. S'adresser à notre salle. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 3 juillet 1879.

SI VOUS VOULEZ ACHETER

LES PLUS

Belles et les Meilleures

Marchandises

A

25 PAR CENT

AU-DESSOUS DES

PRIX ORDINAIRES

ALLEZ

Au Bon Marche!

COIN DES RUES ST. JEAN & COLLINS

HAUTE-VILLE.

Et Vous Serez Satisfaits.

Québec, 2 juillet 1879.

La Bonne Ste. Anne

Le magnifique vapeur RIVAL laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 heures A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 heures P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal. DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 heure P. M., et sera de retour à 6 heures P. M. Québec, 1er juillet 1879.

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Anges, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreux pratiques qu'il a fait l'acquisition du magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne, qui se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense fonds de marchandises. Le Département des Messieurs. Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne. Le Département des Dames. Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécial de édée aux Dames. Le soussigné doit informer aussi ses pratiques qu'il a pris des mesures pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises de nouveautés que sous le rapport de ses prix extrêmement réduits. Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

Magasin Populaire

53, rue de la Couronne

F. X. LEPAGE,

Propriétaire. Québec, 27 juin 1879.

A VENDRE.

A Beaumont, comté de Bellechasse, à trois lieues et demie de Québec, une magnifique terre de 3 arpents sur 40, avec maison et grange neuve, verger de 3 arpents en superficie, une belle grève à accès facile, superficie de 500 crâbles, vue s'étendant au loin, de plus, toute la récolte, animaux et instruments d'agriculture servant à la dite terre. Conditions libérales. Titres incontestables. S'adresser sur les lieux à M. FERDINAND TURGEON, Propriétaire, ou à J. E. C. PELLETIER, Notaire, à Québec, No. 28, rue St. Pierre. Québec, 21 juin 1879—1m3fp

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à

TESSIER & DELAGE, N. P. Québec, 27 mai 1879—4m

LE PRINCE JEROME NAPOLEON.

Napoléon-Joseph-Paul Bonaparte n'a pris le nom de Jérôme que depuis la mort de son père, Gerolamo, comme se plaisait à l'appeler Napoléon Ier dans l'intimité. Il a aujourd'hui cinquante-sept ans, et il les paraît bien. Je ne recommencerai pas un portrait qui a été fait par beaucoup d'écrivains, et souvent très-bien fait. Si je voulais cependant le peindre en un mot, je dirais que c'est un Néron gras.

On mentirait si l'on écrivait que sa physionomie est sympathique; le regard est hautain et dur, les gestes sont brusques. Il a pourtant rencontré quelques affections sur sa route, paraît-il. Une tragédie célèbre l'a aimé; il est vrai que Rachel était juive. M. Emile de Girardin est encore son ami; cela ne doit pas surprendre: il y a beaucoup de points de contact entre ces deux caractères impérieux, tranchants, cassants.

Le fils de Gerolamo a, dit-on, fait des études spéciales à l'Ecole militaire du royaume de Wurtemberg. Sa jeunesse, pleine d'appétits, comme sa conformation physique peut aisément le faire supposer, fut tenue en bride par sa très-mince fortune. — On sait que son père, l'ex-roi de Westphalie, avait accepté, avant 1847, une pension de sa fille, Mme Demidoff (la princesse Mathilde.)

C'est sans doute à cette gêne de ses premières années qu'il faut attribuer les façons parfois mesquines du prince Napoléon. De l'avis de tous ceux qui l'ont approché et surtout servi, il est presque avare, et toujours regardant, méticuleux. Le point de départ a laissé sa trace.

Cela ne l'a pas empêché de courir le monde en curieux, en proscri, et même en Joconde, jusqu'à ce que la révolution de 1848 l'eût fixé à Paris, avec le titre de représentant du peuple. Peu de temps après, l'empire lui faisait une position inespérée.

Endormi représentant du peuple, il se réveillait général de division.

Qui dut être bien étonné? Edmond Bourgogne, qui avait été pendant quelque temps secrétaire particulier de la voyageuse altesse, a écrit sur elle un volume entier.

Voici quelques traits de cet ouvrage: "L'impatience que le prince Napoléon a de toute règle a imprimé à tous ses actes le cachet de la fougue dans la résolution et de la fougue dans le délaissement. Improper, disent de lui les Anglais. Rien, en effet, dans sa conduite ne dénote la suite des idées, la tenue, la persévérance des desseins. Il ébauche avec ardeur, avec irruption, et zèle, — il lâche tout.

"Voyez sa vie publique: "A l'Assemblée nationale, il va et vient de son cousin aux plus violents des ennemis de celui-ci. Enfin on croit qu'il s'est fixé dans ce dernier camp, on l'appelle le dauphin de la démocratie; arrive le 2 décembre, et tout en poussant à dire qu'il le honnit, il se fait renter et loger au Palais-Royal.

"En 1853, on parle d'une vice-royauté ou d'une lieutenantie impériale en Algérie; il s'offre, il s'y prépare, étudie, compulse, interroge, — et ne va pas même jusqu'à Marseille.

"En 1854, il demande pour son uniforme et ses épaulettes étoilées le baptême du feu, il part pour l'Orient, bague-naude en touriste et revient avec un renom de couraids nullement justifié. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il était le plus indiscipliné, le plus gênant le plus inquiet et en même temps le plus inactif des officiers de l'armée, contrecarrant ses chefs et ses égaux, neutralisant ses troupes par son inertie.

"Il revient en France, il prépare, organise, dirige cette Exposition de 1855 avec une réelle habileté, une remarquable aptitude; mais ses humeurs, ses procédés sont tels que tous les exposants, les fabricants surtout, — tous à de très-rare exceptions près, — le prennent en aversion.

"En 1858, il est ministre de l'Algérie, reste trois ou quatre ou six mois, promet pour chaque lendemain la visite de son domaine administratif, puis donne subitement sa démission, sans avoir rien institué.

"Arrive la guerre d'Italie, en 1859; il commande le cinquième corps, et rejoint ceux qui se battent après Solferino. Partisan déclaré de la continuation de la guerre, il assiste son cousin signant la paix de Villafranca.

"Et le discours d'Ajaccio, cette fulgurante trouée à travers les nuées de la politique de l'avenir. Une goutte d'eau éteint ces flammes. Il donne sa démission de je ne sais quoi, il boude. Il parle une ou deux fois au sénat, et il

s'attire une verte réponse du duc d'An-male, etc., etc.

"Et que voilà une vie de prince bien employée!"

Le volume de M. Edmond Bourgogne finit en 1870.

Depuis 1870, le prince Jérôme-Napoléon s'est lancé dans bien d'autres aventures. Sa rupture avec l'ex-prince impérial et l'ex-impératrice est une des plus éclatantes.

S'arrêtera-t-il là? Que nous importe? S'il ne s'arrête pas, on l'arrêtera. C'est bien simple.

Le mot de la situation, je le rencontre en feuilletant les Portraits de M. Félix Platel, publiés l'année dernière. Elles sont étrangement prophétiques, ces lignes que j'en détache: "Que d'étonnements dans notre histoire contemporaine!... Que diriez-vous si tout à coup par suite de la mort du prince impérial, — on peut sans mauvais goût faire cette supposition en face de cette charmante figure pleine de vie, — le prince Napoléon devenait l'héritier de la dynastie impériale? Dieu nous a promennés d'étonnements en telles surprises qu'on peut imaginer cette nouvelle fantaisie divine sans blesser Dieu. Donc, que diriez-vous, voyant cela? Moi, je dirais vers le ciel: Maintenant, ô mon Dieu, je crois que vous n'inventerez rien de plus fort!"

Et, de son côté, Edmond Bourgogne avait écrit dans son volume, quelques mois avant la guerre: "Désirant, avec les pièces de monnaie, que Dieu protège la France, je souhaite ardemment qu'aucune combinaison du hasard ou de la volonté des hommes ne mette la direction effective des affaires de mon pays entre les mains de Mgr. Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte... Mortel fantasque, parent gênant, soldat douteux, homme d'Etat vacillant, citoyen inutile, prince mal dressé, Mgr. Napoléon serait un souverain, — ou, si vous l'aimez mieux, — un exécutif désastreux."

Vous le voyez, il y a unanimité d'opinions.

CHARLES MONSELET.

Nouvelles Marchandises

SAVOIR:

Etamine Noire, Barège Français, (Double Largeur, 40c. la verge), Dentelle Bretonne, (Noire et Blanche), Ombrelles de Satin Noir, (Garnies avec Dentelle), Etc., Etc., Etc. 5 0/0 d'escompte pour tout achat au comptant.

FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Par le Steamer

"MORAVIAN."

Nous venons de recevoir par ce Steamer un lot choisi

D'ULSTERS EN TOILE POUR DAMES convenables pour Places d'Eau et pour Voyage.

FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE. Québec, 26 juin 1879.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO

Etabli depuis au-delà de trente-cinq ans.

A. & S. Nordheimer

Entrepôt d'Orgues et de Pianos chez

R. MORGAN,

MARCHAND DE MUSIQUE,

28, RUE LA FABRIQUE,

Seul Agent pour la vente des célèbres Pianos

CHICKERING.

STEINWAY.

DUNHAM.

HAINES.

et des ORGUES DE DIVERSES FABRIQUES.

Les soussignés sont prêts à vendre les Instruments ci-dessus mentionnés à très-bonne condition et à des prix réduits, payable par installments mensuels ou par quartier.

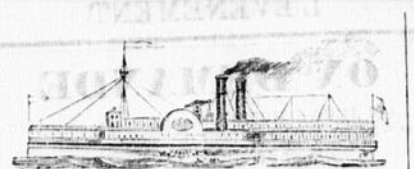
INSTRUMENTS DE SECONDE MAIN pris en échange et le montant en argent crédité au prix d'achat.

ORGUES ET PIANOS à louer avec droit d'achat. AVANTAGES SPECIAUX pour les COUVREMENTS et les BOULES.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. & S. NORDHEIMER.

Succursales—Montréal, St. Jean, N.-B., Ottawa, Kingston, London et Ste. Catherine. 20 juin 1879—3mq4h



Ligne de la Malle Royale

DE Steamers pour le Saguenay, Tadoussac, Cacoua, Rivière-du-Loup & Malbaie.

A commencer le 24 juin, les vapeurs de première classe

"SAGUENAY" Capt. M. Lecours. "ST. LAWRENCE" Alex. Barras.

Laisseront le Quai St. André comme suit: Le "Saguenay" les MARDIS et VENDREDIS à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

Le "St. Lawrence" les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; et à la Rivière-du-Loup avec le Chemin de fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes et les Etats Atlantiques.

Laisant la Rivière-du-Loup:—Pour le Saguenay, à 5 heures P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jedis et Samedis, à 5 heures P. M., et le Dimanche à 7 heures P. M.

Billets en vente et Cabines retenues au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 20 juin 1879.

J. A. COUTURE,

Medecin-Veterinaire.

Inspecteur de la Quarantaine des Animaux à Lévis et Professeur de Matière Médicale au Collège Vétérinaire de Montréal.

Toutes les maladies des animaux traitées à prix modérés.

49, RUE DES JARDINS. Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis. Québec, 19 juin 1879—3m



SOUSSIONS

POUR LE

Chemin de Fer du Pacifique.

DES SOUSSIONS pour la construction d'environ une centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI.

VENDREDI, le PREMIER AOUT prochain.

Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba.

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés, qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, 16 juin 1879. 21 juin 1879—2fs

Soumissions—Rails d'Acier.

DES SOUSSIONS adressées à l'Honorable Ministre des Chemins de Fer et Canaux, seront reçues au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre, jusqu'à

15 Juillet prochain

pour des Rails en Acier et des Attaches, qui devront être livrés à MONTREAL, comme suit:

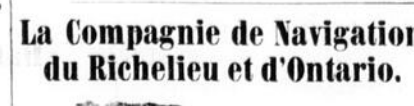
5,000 tonnes le 1er Octobre 1879. 5,000 tonnes le 1er Juin 1880. 5,000 tonnes le 1er Octobre 1880.

Spécifications, Conditions, Blanc de Soumissions, et toutes autres informations pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau, ou au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 13 juin 1879. 18 juin 1879—4ffs

La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.



Marcheront régulièrement comme suit: Le "QUEBEC" les mardis, jedis et samedis, et le "MONTREAL" les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Les steamers de Montréal à Hamilton faisant connection à Toronto avec les steamers pour les Chutes Niagara et Buffalo et les chemins de fer pour tous les endroits de l'Ouest, pour le présent partiront comme suit:—Corvican, Spartan, Corinthian, Passport, Algerian, Magnet partiront alternativement tous les jours (Dimanche excepté) du Bassin du Canal à NEUF heures A. M., et de la machine à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDI.

Bureau des Billets à la Haute-Ville où on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent. Québec, 9 juin 1879.

L'AMI DES TETES CHAUVES!



CARBOLINE

Extrait Parfumé du Pétrole! AMÉLIORÉ ET RENDU PARFAIT

Est le seul article qui établit la pousse des cheveux sur les têtes chauves et qui guérit toutes les maladies de la peau et du cuir chevelu.

LE MONDE L'ATTENDAIT DEPUIS DES SIECLES.

La plus grande découverte de notre époque, en ce qui concerne l'humanité, est certainement la CARBOLINE, extrait parfumé du pétrole, qui apporte une cure radicale à la chute des cheveux.

amenée le plus souvent par un maladig quelconque de la peau. C'est encore un préservateur puissant qui apporte la couleur naturelle aux cheveux devenus blancs, qui leur donne de l'élasticité et une apparence soyeuse. La chute des cheveux, l'accumulation des croûtes farineuses sur le cuir chevelu et le blanchissement des cheveux sont autant de preuves que le cuir chevelu est affecté et que les glandes qui nourrissent les cheveux sont malades. Pour arrêter ces causes, l'article dont on se sert doit avoir des propriétés médicinales en même temps que chimiques. L'article qui convient le mieux, c'est la CARBOLINE, car c'est une composition de matières naturelles. L'huile de pétrole est l'article le plus propre à obtenir un guérison prompte et efficace, une fois qu'elle est préparée pour la toilette. Les vertus de l'huile de pétrole se sont manifestées premièrement en Russie. Un officier du gouvernement s'était aperçu qu'un de ses domestiques qui avait la tête décalquée avait l'habitude en nettoyant ses lampes de se passer la main dans le peu de cheveux qui lui restait: quelques mois plus tard le même domestique avait une belle chevelure ondulée et d'un noir particulier. L'huile de pétrole a été appliquée sur la tête d'un animal ayant perdu tout poil à la suite d'une épidémie et le résultat a été merveilleux. La crinière et même la queue de bon nombre de chevaux ont repoussés après une première chute. Ces expériences ont étonné le monde, mais les connaissances théoriques de l'usage que l'on devait en faire sont restées jusqu'à ce jour à l'état de mystère. Cependant grâce à la persévérance d'un chimiste distingué, la mauvaise odeur du pétrole a disparu et la CARBOLINE va maintenant se ranger sur les bureaux de toilette à côté des Eau de Cologne et des parfums Lubin. L'usage de la CARBOLINE a démontré que c'était un article indispensable pour la toilette des cheveux. Quelques applications ont suffi pour amener la pousse des cheveux sur des têtes complètement dénudées, sans dommage pour le cuir chevelu.

Les croûtes farineuses disparaissent à la première application, et l'huile pénètre dans les chairs va guérir le cheveu dans sa racine. Il est un fait connu que les plus belles couleurs sont celles contenant de l'huile de pétrole: il en est de même pour les cheveux qui deviennent après deux ou trois applications d'une couleur magnifique. Il faut bien remarquer que cet article n'est pas une teinture mais un remède qui apporte la vie au cheveu. En somme, c'est la plus belle découverte de notre siècle: c'est une panacée merveilleuse, incomparable, qui fait la consolation des chauves et des vieux.

Nous conseillons à nos lecteurs d'en faire l'essai, convaincus que nous sommes qu'une seule application suffira pour leur prouver ses effets merveilleux. (Pittsburg Commercial, 22 octobre 1877.)

LISEZ LES TÊMOIGNAGES.

DAVISVILLE, Cal., 8 nov. 1878. CHAS. LANGLEY & Cie., San Francisco.

Chers messieurs, — J'ai grand plaisir à vous informer que l'usage de votre CARBOLINE a eu un résultat heureux. Depuis trois ans j'étais chauve, et j'avais perdu tout espoir de voir la pousse de mes cheveux. Il y a quatre semaines je fis pour la première fois votre annonce dans les journaux, et devant les sages conseils d'un ami j'achetai une bouteille de votre CARBOLINE pour en faire l'essai. Il n'y a guère plus d'une semaine que j'en fais usage et déjà ma tête est couverte de cheveux noirs et fins qui croissent rapidement et je suis parfaitement convaincu à l'heure qu'il est que bientôt j'aurai mes premiers cheveux. J'ai votre autorité à publier cette lettre si cela vous fait plaisir. Votre, etc.

CHAS. E. WHITE, Davisville, Cal. Signé et assermenté devant moi, ce huitième jour de novembre 1878.

JAMES D. KING, Notaire Public.

JOSEPH E. POSE, Jr., Avocat, de North Attleboro', Mass., écrit: "Depuis vingt ans ma tête était aussi nette qu'une boule de billard. Il y a huit semaines environ, un ami me conseilla de faire usage de votre CARBOLINE. J'en achetai une bouteille et l'effet a été miraculeux. On les cheveux n'avaient pas poussé depuis des années, croissent maintenant de belles touffes. Je n'espère pas une pousse de cheveux rapide, mais cependant je dois le dire en toute sincérité, ils poussent aussi rapidement que ceux que l'on compare avec des cheveux. Vous pouvez publier cette déclaration si vous le jugez opportun."

W. H. BRILL & Cie., Pharmaciens de la Cinquième Avenue, de Pittsburg, Pa., écrit: "Nous avons vendu des préparations chimiques pour la pousse des cheveux depuis plus de vingt ans, mais jamais nous n'avons vendu rien de comparable à la CARBOLINE. Nous la recommandons avec plaisir aux amis et au public en général."

M. GUSTAVE F. HALL, de la Troupe Opératique de Mme. Oates, écrit: "Après un usage de six semaines, je déclare que votre CARBOLINE a fait repousser tous mes cheveux tombés depuis plusieurs années."

Votre CARBOLINE a fait recroître mes cheveux avant toutes les autres préparations n'ont pu le faire. Je la considère comme le meilleur préservatif contre la chute des cheveux.

B. F. ARTHUR, Chimiste, Holyoke, Mass.

LA CARBOLINE

Est présentée au public, sans crainte d'être démentie, comme le meilleur remède pour la pousse des cheveux.

PRINCE PIATRE la bouteille. Vendu par tous les droguistes.

KENNEDY & COMPANY, Pittsburg, Pa., Seuls Agents pour les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

En vente par tous les droguistes aux Etats-Unis et au Canada et en gros par Northrop & Lyman, Toronto, Ont., B. A. Mitchell & Son, London, Ont., J. Winer & Co., Hamilton, Ont., Henry Skinner, Kingston, Ont., John Roberts, Ottawa, Ont., Wm. W. Greenwood, Ste. Catherine, Ont., H. Haswell & Co., Montréal, Edmond Giroux & Frère, Québec, Brown & Webb, Halifax, N. E., Thos. B. Barker & Son, St. Jean, N. B., 19 juin 1879—3fs

LS. GENEST

ARTISTE

Peintre-Decorateur

235, rue St. Joseph, et 45, rue St. Anselme, ST. ROCH, QUEBEC.

Tableau, Portrait, Fresque, Décor en tous genres, Fantaisie Artistique, Enseigne, Rideau Uni et Transparent, Limitation de Bois et Marbre, etc., etc. Peinture Unie à l'Eau et à l'Huile, Tapisserie, Vitrage, Dorure, etc., etc. Aussi—Réparation des Tableaux à l'Huile. Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 11 juin 1879—3m

J. & W. REID,

Manufacturiers de

Papiers, Sacs de Papiers, Livres Blancs, etc., etc., 98 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier-Feutre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons. Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité. Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité. Sacs de Papier, faits à la machine, pour épices et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur. Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre, sous le plus court délai. Importateurs et Marchands de Papier à Ecrite, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre, enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID, Nos. 98 et 100, rue St. Paul. Québec, 13 mars 1879—6m

AU PUBLIC!

RECOMPENSE

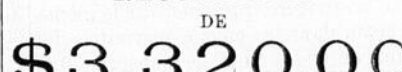
DE

\$3,320.00

Il a été fondé en France des prix destinés aux savants, qui par leurs inventions avaient fait progresser les sciences. L'univers entier est appelé à concourir, et dans la liste des lauréats on trouve des Anglais, des Américains, des Allemands, des Français. Ces prix sont reconnus dans le monde scientifique comme étant la plus haute considération qu'un savant puisse obtenir, de l'excellence de son produit et de son invention.

M. LAROCHE, Pharmacien,

A obtenu ce prix pour les procédés de fabrication du



QUINA LAROCHE

est la commission des récompenses voulant reconnaître d'une façon plus formelle le service que M. Laroche avait rendu à la science et à l'humanité, ajouta une médaille d'or au prix de 16,000 francs. Depuis, M. Laroche a obtenu des médailles d'or à toutes les expositions où il a envoyé son produit, les médecins de toutes les parties du monde ont donné raison aux jurys et le

QUINA LAROCHE est prescrit par tous les docteurs des deux continents.

LE QUINA LAROCHE contient la totalité des nombreux principes contenus dans les trois meilleures sortes de quinquina (jaune, rouge et gris) extrait directement de l'écorce et n'a rien de commun avec les vins préparés avec la sulfate de quinine.

LE QUINA LAROCHE est le plus efficace et le meilleur marché des vins de quinquina: un verre de

QUINA LAROCHE équivaut à trois verres de tout autre vin de quinine.

LE QUINA LAROCHE vu la force de ses principes doit être pris par petites quantités, l'avis du médecin est le meilleur guide.

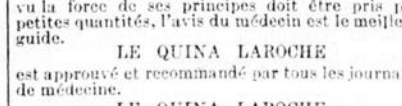
LE QUINA LAROCHE est approuvé et recommandé par tous les journaux de médecine.

LE QUINA LAROCHE est toujours efficace comme TONIQUE ET RECONSTITUANT contre le défaut de force et d'énergie, les affections de l'estomac, débilité générale, pâles couleurs, lymphatisme, convalescence, suite de couches, chlorose, etc.

Contre les diverses affections fébriles et les fièvres de toute nature. L'Administration du Quina Laroche, 22 et 19, rue Drouot, a décidé que ses produits seraient détaillés au Canada aux mêmes prix qu'en France, droits de douane (ancien tarif 25 0/0, nouveau tarif 50 0/0) en plus. L'Administration prendra tous les autres frais à sa charge.

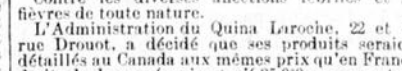
PRIX du grand flacon 1.35 petit (0.80)

Seul agent à Québec, chez M. BRASSART, professeur botaniste diplômé, rue St. Joseph, St. Roch, No. 330 et 332.



SIROP & PATE-ZED

Le SIROP et la PATE de ZED à base de Codeïne et de Tolu, contre les Bronchites, Rhumes, Irritations de poitrine, Coqueluches, Catarrhes Insomnies.



IODE-DIASTASE

ASSIMILABLE

du Dr V. BAUD

Plus résolutif et aussi plus dépurateur que l'huile de foie de morue; l'Iode Diastase en granules est d'un usage facile, tout indiqué contre la scrofule, les gottres, ulcères, tumeurs, les maladies osseuses, etc.

22 et 19, rue Drouot Paris.

A vendre chez M. BRASSART, 330 et 332, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 23 novembre 1878—1fs